"Les travaux locaux;

"L'incorporation de compagnies privées ou locales, excepté celles qui auront pour objet des matières assignées au parlement fédéral;

"La propriété et les droits civils, moins ce qui

est attribué à la législature fédérale

" Les punitions par amendes, pénalités, emprisonnement ou autrement, pour contravention aux lois qui sont de leur compétence législative

"L'administration de la justice, y compris la constitution, le soutien et l'organisation des cours de jurisdiction civile et criminelle, ainsi que la procédure en matière civile;
"Et généralement toutes les matières d'une

nature privée ou locale non assignées au parle-ment général."

Eh bien ! j'attire l'attention des membres de cette chambre sur ces pouvoirs accordés aux gouvernements locaux, et qui par conséquent nous seraient accordés dans le Bas-Quand nous nous opposions à la représentation basée sur la population, étaitce parce que nous craignions que la majorité fît décréter un tarif inégal pour les deux sections de la province? Etait-ce parce que nous craignions qu'elle n'établit plus de phares ou de lumières dans le golfe ou ailleurs? Etait-ce parce que nous craignions que le Haut-Canada, au moyen de sa majorité, n'établît plus ou moins de bureaux de poste, ou n'augmentât le port des lettres? -Non! M. le Président, ce n'était pas pour toutes ces raisons, mais c'était parce que nous craignions avec raison que, lorsque le Haut-Canada aurait plus de représentants que le Bas-Canada dans la législature. il n'envahît nos droits et ne mît en danger tout ce que nous avons de plus cher. Voilà ce que nous craignions! (Ecoutez! écoutez!) Et c'est au moment que le gouvernement nous offre une mesure qui doit sauvegarder nos droits et nos institutions, avec des garanties pour la minorité, que l'on s'écrie qu'il faut conserver l'Union telle qu'elle est, même avec la représentation basée sur la population! Non! c'est un faux-fuyant de leur part, car ils n'ont rien à soumettre au pays pour remplacer ce projet du gouvernement. (Ecoutez! écoutez!) Les hon. députés de l'opposition veulent assimiler l'union législative à l'union fédérale; mais on sait parfaitement que ces deux sortes d'union ne sont pas du tout semblables. La législature, dans une union fédérale, ne peut pas outrepasser les droits et les pouvoirs qui lui sont assignés, tandis que dans une union législative elle a tous les pouvoirs, elle est souveraine. Et croit-on qu'avec une union législative et majorité n'empiéterait pas sur nos droits, sur nos institutions, et sur tout ce que nous regardons comme le plus important pour nous?

M. PERRAULT-Ecoutez! écoutez!

M. DUFRESNE - Ah! l'hon. député voit bien la paille qui est dans l'œil de son voisin, mais il ne voit pas la poutre qui est dans le sien! Il ne se souvient pas qu'il a tenu la chambre sur la sellette pendant cinq à six heures à nous lire des passages d'histoire de nature à soulever les préjugés contre une nation qui est en majorité ici et ailleurs! S'il ne s'en rappelle pas, c'est peut-être parce qu'il n'a pas fait lui-même les recherches nécessaires pour grossir son discours, car ce n'était qu'un ramassis de paperasses avec lesquelles il a ennuyé la chambre pendant cinq heures de temps. (Ecoutez l'et rires.) Je ne lui veux pas de mal, mais j'espère qu'il se souviendra de ce que je vais lui dire. Il a dit à la chambre que les libéraux avaient combattu pour ob-tenir le gouvernement responsable. S'il veut appliquer cela aux hommes qui l'ont réellement fait, c'est bien ; mais s'il l'applique à ceux qui composent son parti, il se trompe grandement, car tout le monde sait que ce parti a toujours crié contre l'Union et contre le gouvernement responsable. Il a dit dans les élections et partout que le gouvernement responsable était un leurre, une déception, une espèce d'insulte qui nous était jetée à la figure par l'Angleterre. (Ecoutez! écoutez!) Les membres de son parti politique ont toujours crié cela depuis que nous avons le gouvernement responsable : ainsi, ce ne sont pas eux qui nous l'ont obtenu. (Ecoutez! écoutez!) L'hon. député de Richelieu nous a encore dit que le clergé avait tort en 1837, et qu'il a encore tort aujourd'hui de supporter le gouvernement.

M. PERRAULT—Je n'ai pas dit cela. M. DUFRESNE — J'en ai pris note quand il l'a dit, de même que quand il a dit qu'il était vrai que même dans l'épiscopat il y avait des hommes de talent. (Ecoutez ! et rires.) Il trouvait que les évêques même pouvaient avoir du talent!

M. PERRAULT — Non! non! M. DUFRESNE — Qu'il se rétracte et

j'accepterai sa rétractation.

M. PERRAULT — Vous donnes à mes paroles un tout autre sens que celui qu'elles avaient.

M. DUFRESNE - L'hon. député a dit la représentation basée sur la population, la | que le clergé avait tort en 1887 et qu'il